

Communauté de Communes Bresse

50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de délégués

- en exercice : 36
- pour : 35
- présents : 33
- contre : 0
- votants : 35
- blanc : 0
- abstention : 2

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Séance du 7 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Saint-André-de-Bâgé, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	BERNIGAUD Christian-MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET
		Marie-Pierre-BESSON Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	MALATERRE Jean-Louis
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-POLI Victoria-FAVRE Christian-CARILLIER Martine
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-PACCAUD
		Christine
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	PLENARD Philippe
	Saint-Bénigne	VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	JULLIN Gilbert

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Raphaël MONTERRAT.

Madame Agnès PELUS a donné pouvoir à Madame Marie-Jeanne PESENTI pour voter en son nom.

Madame Emily UNIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VILARD pour voter en son nom.

Madame Victoria POLI a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Transfert de l'office de tourisme dans l'ancienne maison de retraite de Bâgé-le-Châtel : convention avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Afin de mener à bien la réflexion sur le projet de transfert de l'office de tourisme à Bâgé-le-Châtel dans l'ancienne maison de retraite, la Communauté de Communes Bresse et Saône sollicite les services de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase étude de faisabilité. La proposition d'accompagnement regroupe en prestation de base les étapes de définition des besoins et d'étude de faisabilité, aux conditions ci-après :

PRESTATIONS	TEMPS JOURS	COÛT TTC
<i>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage</i>		
Etude pré-opérationnelle	5	3 000 €
Assistance à la passation de prestations intellectuelles	1.5	900 €
Coût total	6.5	3 900 €

Durant toute sa mission, l'Agence départementale d'ingénierie assurera une assistance d'ordre technique, juridique et financière.

La prestation sera réalisée selon les modalités fixées ci-dessus.

La réception de la convention signée par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain vaudra ordre de service de démarrage des prestations.

Vu les éléments ci-dessus énoncés,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase étude de faisabilité pour le transfert de l'office de tourisme dans l'ancienne maison de retraite de Bâgé-le-Châtel avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

